



# Comment accompagner son enfant sur les réseaux sociaux ?

publié le 28/11/2022 - mis à jour le 05/12/2022

## Descriptif :

Pour la deuxième mallette des parents, le thème retenu a été celui des réseaux sociaux et la façon dont les parents pouvaient les accompagner

Une vingtaine de personnes (parents et enfants) étaient présents lors de cette deuxième mallette des parents sur le thème des réseaux sociaux.

Le commandant Scifo, policier référent pour le collège Jean Rostand, a animé les débats entre les présents.

Il ressort, des échanges nombreux et constructifs, un certain nombre de conseils à partager avec le plus grand nombre :

- les réseaux sociaux sont interdits aux enfants de moins de 13 ans ;
- avant 15 ans, un enfant n'a pas besoin d'un forfait avec une connexion Internet, un simple forfait téléphonique suffit ;
- ne pas autoriser son enfant à conserver son téléphone dans sa chambre pendant la nuit. Le téléphone ne doit pas servir de réveil ;
- utiliser l'application Family Link pour garder un œil sur les applications téléchargées et encadrer les temps d'usage du portable sur les différentes applications en service

## Ressources

La réglementation sur les réseaux sociaux sur le [site E-Enfance](#)

Mettre en place un [contrôle parental en fonction de votre opérateur](#)

Un article de l'Union Nationale des Associations Familiales [L'impact des réseaux sociaux sur le bien-être de nos enfants](#)

[Bien vivre le digital, l'espace des parents \(Orange\)](#)

[Enfants, ados et Internet : comment bien les accompagner ? \(Bouygues\)](#)

[Accompagner les enfants sur leur premier smartphone \(SFR\)](#)